

# Fiche Prévention Employeur

Évaluation des Risques Professionnels  
(Document Unique) Décret n°2001-1016  
Principes généraux de prévention :  
L4121-1/ L4121-2/ L4121-3

**Menuisiers,  
Maîtrisez le risque !**



# Menuisiers, Maîtrisez le risque !

## RISQUES

### Poussières de bois



## RÉGLEMENTATION

### Décret C.M.R. n° 2001-97 Prévention des risques cancérogènes :

Mesure annuelle d'empoussièrement par organisme habilité

- Valeur limite d'exposition (VLEP= 1mg/m³)

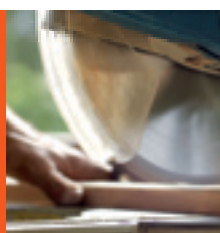
- Fiche individuelle d'exposition / Attestation d'exposition au départ du salarié

Informé et former les salariés

### Maladie Professionnelle Tableau 47 :

Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois

### Machines dangereuses



**Article R4313-49** - Conformité des machines

**Article R4224-17** - Maintenance et contrôle

**Article R4323-18** - Dispositifs de protection des machines

**Article D4153-21** - Emploi des jeunes travailleurs de moins de dix-huit ans

Informé les salariés

### Manutention postures gestes répétés



**Article R4541-1** - Concerne la manutention manuelle

**Article D4153-39** - Port de charges des moins de 18 ans

Informé les salariés

**MP Tableau 57** : affections periarthritiques provoquées par certains gestes et postures de travail

**MP Tableau 98** : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

### Bruit

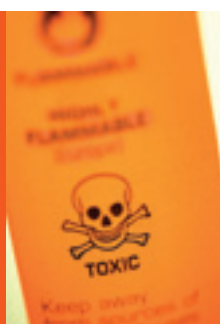


**Décret n°2006-892 du 19 juillet 2006**

Informé les salariés

**MP Tableau 42** : Atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels

### Produits chimiques



**Décret n°2001-97** - Prévention des risques cancérogènes (CMR)

**Décret n°2003-1254** - Prévention risque- Agents Chimiques Dangereux

**Article R4412-5** - Evaluation risque chimique

**Article R4412-11** - Prévention risque chimique

**Article R4412-38** - Information risque chimique - Informer les salariés

**MP Tableau 66** : Rhinites et asthmes professionnels

**MP Tableau 84** : Affections liées aux solvants

**MP Tableau 43** : Affections provoquées par l'aldéhyde formique

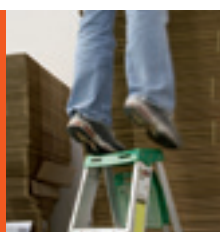
**MP Tableau 51** : Maladies provoquées par les résines époxydiques

### Incendie et explosion



Risque explosif : réglementation ATEX

### Travail en hauteur



**Circulaire DRT du 27 juin 2005**

**Article R4323-63** - Relatif aux échelles, escabeaux etc.

**Article R4323-81 à 88** - Relatif aux échelles, escabeaux

**Article D4153-48** - Emploi des jeunes travailleurs de moins de dix-huit ans

## MESURES DE PRÉVENTION

■ Fournir les vêtements de travail et masques FFP3

■ Aspiration à la source

- Stockage des poussières à l'extérieur

■ Nettoyage régulier de l'atelier

- Proscrire soufflette et balayage à sec

- Fournir un aspirateur (à filtration absolue)

- Entretien régulier des aspirations

■ Isolation des postes de ponçage

■ Changer quotidiennement le masque jetable

■ Point d'eau pour lavage du visage et rinçage du nez

■ Rédiger la Fiche d'Exposition et la transmettre au Médecin du Travail

■ Contrôler la conformité à l'achat

■ Ne pas enlever les protections

■ Maintenir en conformité les machines

■ Vérifier régulièrement les sécurités

■ Demande de dérogation possible

■ Fournir les lunettes de sécurité

■ Mettre à disposition des aides mécaniques

■ Outillage adapté et entretenu

■ Alternier les tâches

■ Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)

■ Fournir chaussures de sécurité et gants

■ Evaluation régulière du niveau sonore

■ Achat de machines les moins bruyantes possible

■ Traitement acoustique des locaux

■ Entretien régulier des machines

■ Signalisation des zones bruyantes

■ Mise à disposition des protections auditives et vérification de leur port permanent

■ Répertorier les produits utilisés

- Connaître l'étiquetage (pictogrammes...)

■ Se procurer et analyser les Fiches de Données Sécurité actualisées

■ Transmettre les F.D.S au Médecin du Travail

■ Information et affichage des pictogrammes

- Choisir les produits les moins toxiques

■ Aspiration et ventilation efficaces

- Cabine conforme pour vernissage et peinture

■ Equipement de Protection Individuelle : masques à cartouches, gants conformes...

■ Limiter le nombre de personnes exposées

■ Limiter le temps d'exposition

■ Affichage des numéros de secours

■ Contacter les organismes agréés

■ Connaître l'étiquetage (pictogrammes...)

■ Établir le document DRPE (document Relatif à la Protection Explosion)

■ Fournir des protections anti-chutes collectives (échafaudage sécurisé...) et individuelles (harnais...)

■ Entretien régulier des dispositifs de sécurité

■ Demander l'aptitude médicale au travail en hauteur pour les travailleurs de moins de 18 ans